



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 16/2026
du Conseil communautaire
Séance du 9 février 2026**

Date d'envoi de la convocation = 3 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de conseillers présents : 52

Nombre de conseillers absents : 23

Nombre de votants : 65

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Jean-Yves CHAPELET, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, André LOPEZ, Stéphane MARCELLIN, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents/Procurations : Mourad ABADLI, Eric AJASSE (procuration à Nathalie LACOUSSE), Charlotte BARRERE (procuration à Jérôme CARMINATI), Mohamed BERKANE (procuration à Yves CAZORLA), Jacques BERTOLINI (procuration à Béatrice LOISON), Natacha BOFF (procuration à Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA), Pascale BORDES, Jennifer CHAPUIS-FAURE (procuration à Michel AGNEL), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Aurélie DELWARTE (procuration à Bernard NASS), Océane ESCLEYNE (procuration à Valère SEGAL), Nathalie FORGEROU (procuration à Guy AUBANEL), Robert GAUTIER, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Pierre MEURIN, Jean-Louis NOIRET, Ali OUATIZERGA (procuration à Philippe BERTHOMIEU), Pascal PEYRIERE, Justine ROUQUAIROL (procuration à Christine MUCCIO), Laurence SALINAS-MARTINEZ (procuration à Maxime COUSTON), Maria SEUBE, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

OBJET : Fixation des taux de fiscalité 2026

Vu l'article 1639 A du code général des impôts,

Vu l'article 16 de la loi de finances pour 2020

Vu l'article 1636B sexies – I-1-b-1° du code général des impôts

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Moyens Généraux du 26 janvier 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de Fixer les taux de fiscalité pour l'année 2026 comme suit :

- | | |
|--|---------|
| ○ Taxe foncière sur les propriétés bâties : | 3,10 % |
| ○ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 3,48 % |
| ○ Cotisation foncière des entreprises (CFE) : | 28,40 % |
| ○ Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires
et les Logements Vacants : | 10,51 % |

- De fixer le produit de la taxe Gemapi pour l'année 2026 à 1 140 000 €.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 9 février 2026.

Le Président

Jean Christian REY

